



EDITO

La publication de l'arrêté préfectoral, N°SOUS-PREF-2023-275-005 en date du 2 octobre 2023 portant constatation de la modification des statuts et de l'extension du périmètre du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn et aboutissant à la création du Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE au 1er janvier 2024, vient de finaliser l'ensemble des étapes du processus réglementaire permettant d'aboutir à la validation de l'extension du périmètre d'intervention du SICTOM des BHT sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère (CCCML).

Même si la demande officielle d'extension n'a été formalisée par le Conseil communautaire des Cévennes au Mont Lozère que le 5 avril 2023, il est bon de rappeler que cette demande est l'aboutissement de nombreux prêts de matériels, dépannages en prestation de service, échanges, entretiens, production de documents, réunions tant avec les élus que les personnels directement concernés.

Nous avons avancé pas à pas vers un objectif commun de doter le territoire du Sud Lozère d'une entité commune, capable de traiter dès aujourd'hui et dans les prochains mois toutes les activités relevant de notre compétence et d'intégrer dans les années à venir de nouvelles évolutions et obligations.

Le Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE a pour vocation d'offrir aux habitants, aux professionnels, aux communes et EPCI, un service de proximité et de qualité, tout en s'efforçant d'en réduire les coûts.

Dans ce 1er bulletin d'information nous allons essayer de vous expliciter les nouveautés issues de la création du SME Sud Lozère.



SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZÈRE

Le Président
Daniel GIOVANNACCI

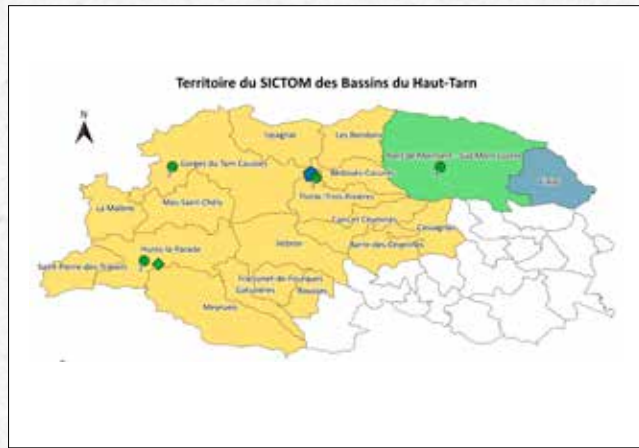
LE TERRITOIRE

Le Syndicat mixte Environnement SUD LOZERE va regrouper au 1er janvier 2024, l'ensemble des communes qui constituent les Communautés communes des Cévennes au Mont Lozère et Gorges Causses Cévennes soit au total : **36 communes.**

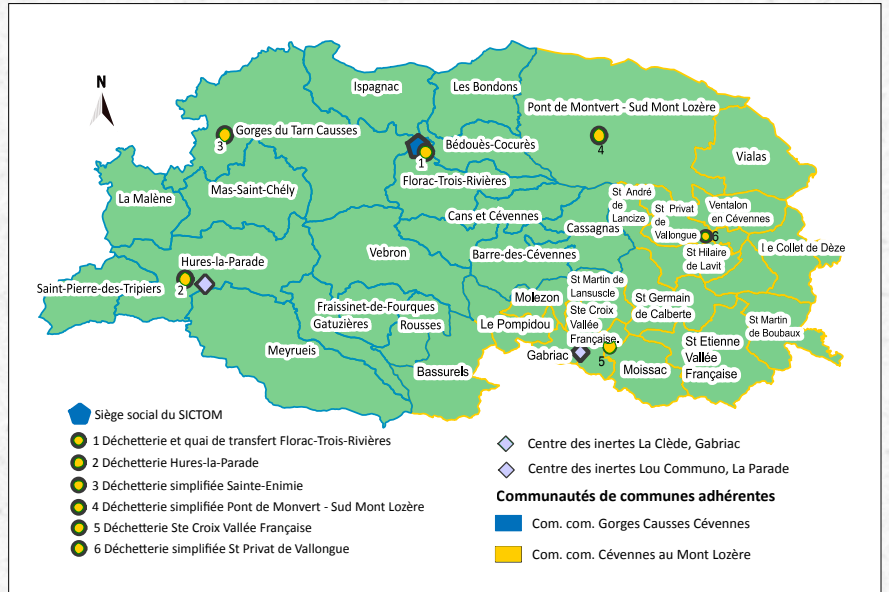
Le siège de la nouvelle entité sera localisé à ZA de Julien du Gourg commune de Florac Trois Rivières dans les locaux actuels du SICTOM.



Territoire du Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE en 2024



Territoire du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn en 2023



LA GOUVERNANCE

La future gouvernance a été calquée sur le fonctionnement actuel du SICTOM des BHT.

Le Syndicat mixte Environnement SUD LOZERE sera administré par un Conseil Syndical composé d'un représentant par commune soit 36 membres. La représentation des communes est définie par le principe suivant :

Une commune = Une voix

Le Bureau syndical sera composé d'un Président et de 10 membres. Lors de la première réunion du Conseil Syndical, le Bureau syndical actuel sera complété par des délégués de communes issus de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, pour la période s'étendant du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du mandat (2^{ème} trimestre de 2026).

La constitution du nouveau Conseil Syndical sera conduite, aussi bien dans la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère que dans la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, sous la responsabilité de chaque Conseil Communautaire. Chaque commune proposera à son Conseil communautaire la candidature d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Une fois la liste complète des délégués titulaires et suppléants établie et validée par délibération par chaque Conseil communautaire, elle sera transmise au SM Environnement SUD LOZÈRE.

Ce processus de constitution du Conseil syndical devra être IMPERATIVEMENT réalisé avant le 15 décembre 2023, afin que l'installation de la gouvernance soit effective au plus tard lors de la 1^{ère} quinzaine de janvier 2024.

LE PERSONNEL

Le personnel de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère dont l'activité principale est d'assurer la collecte et le transport des déchets (ordures ménagères, déchèterie) intégrera le Syndicat mixte Environnement SUD LOZERE au 1er janvier 2024.

Si leur rémunération est intégralement maintenue, les conditions d'exercice de leur métier seront identiques à celles des salariés actuels du SICTOM des BHT.

L'objectif en Ressources Humaines est de déterminer le socle commun : salaire, temps de travail, protection sociale (prévoyance et mutuelle).

Le dialogue social avec les salariés sera amplifié dans les premiers mois suivants la création du SME SUD LOZERE pour dissiper les doutes et répondre aux interrogations. Lever les ambiguïtés et être clair sur les droits et devoirs des salariés sont les conditions à remplir pour assurer la réussite du projet.



Les déchèteries



Au total 6 déchèteries vont être à votre disposition, l'accès en sera décloisonné permettant à chacun selon où il se trouve et en fonction des jours d'ouverture de déposer ses encombrants à Ste Croix ou Hures la Parade...

Seule la déchèterie de Florac sera ouverte 5 jours de septembre à mai et 6 jours de juin à fin août.

Pour les 5 autres, elles ont toutes les mêmes jours d'ouverture : mercredi et samedi. Une réflexion devra être conduite pour offrir sur 2 ou 3 déchèteries de proximité, des jours d'ouverture différenciés afin d'être complémentaires. Pour connaître tous les horaires d'accès aux déchèteries, visitez www.sictom-bht.fr.

UN CONTEXTE FISCAL NETTEMENT DÉFAVORABLE

La Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe due sur les tonnages de déchets enfouis sur le site du Rédoundel (SDEE).

En 2020, la TGAP s'élevait à 25 €/tonne. La loi de finances dite LOLF a fixé une progression de cette TGAP en la faisant atteindre son maximum 65€/tonne en 2025, soit une augmentation de 260% en 5 ans. A noter, cette taxe est soumise à un taux de 10% de TVA non récupérable pour un syndicat public comme le nôtre.



LA FISCALITÉ

En 2023, les habitants de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère sont passés à la TEOM, avec un taux de 12,8 %.

Dès 2024, le taux applicable sur le territoire du Syndicat mixte Environnement SUD LOZERE sera le même pour tous soit 11,90 %.

Nous poursuivrons dans les années à venir, notre politique de baisse de la TEOM en fonction des gains enregistrés dans la baisse des tonnages des ordures ménagères par la généralisation d'un tri efficace, le développement du compostage individuel ou partagé et le broyage des déchets verts.

Malgré un contexte fiscal nettement défavorable, le SICTOM des BHT au cours des dernières années a fait baisser la TEOM de 12,47% à 11,90%. Ce gain de 0,57% se traduit essentiellement par des bonus reversés au SICTOM.

Le Conseil syndical a validé la proposition de ne pas engranger ces bonus au seul profit du SICTOM, mais de les partager avec les habitants. En effet ces gains étaient la conséquence de la modification des comportements plus vertueux des habitants en matière de prévention et valorisation des déchets. Nous poursuivrons nos efforts auprès des usagers afin de leur donner tous les outils pour faire perdurer cette dynamique.

LES PREMIÈRES DÉCISIONS



- Création d'un comité de pilotage, composé de représentants du SICTOM et de la CC CML, chargé d'anticiper les décisions à prendre pour être en état de marche le 1er janvier 2024.
- Procéder à la location de 2 garages pour mettre les camions OM à l'abri et en sécurité. Equiper ces garages du matériel nécessaire en particulier pour le lavage des vêtements de travail.
- Lancement d'un chantier d'identification de tous les points de collecte, afin de procéder à des ajustements de circuits de collecte en 2024. L'identification des points de collecte va nous permettre de repérer les emplacements non conformes et les matériels défectueux. Rencontre avec les maires pour établir une planification des travaux de mise aux normes.
- Etudier la création de nouveaux points de collecte d'emballages en containers relevé chaque semaine.
- Dès le printemps 2024, généralisation de la campagne annuelle du SICTOM de nettoyage des containers ordures ménagères (OM) à ceux de la CC CML. Ainsi, tous les bacs seront nettoyés et désinfectés à cette période.

« PARCE QU'IL VAUT MIEUX CONVAINCRE QUE CONTRAINDRE »

- Etendre au territoire de la CC CML, le Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLPDMA) en recrutant un 2^{ème} Animateur Environnement pour démultiplier, en porte à porte, dans chaque commune, les bonnes pratiques qui font baisser les tonnages d'OM : consignes de tri (emballages, papier, verre), le compostage, broyage, etc...



Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE
Saint-Julien du Gourg - 48400 FLORAC
Tél. : 04 66 65 67 51

«Nous n'avons pas la prétention d'être parfait, nous nous efforçons tout simplement d'être opérationnels au 1er janvier 2024, avec comme ambition de corriger les imperfections dans les meilleurs délais.

Par avance merci de votre compréhension.» - Daniel GIOVANNACCI.